

Signalement – Quoi faire?



PARENTS D'UN ÉLÈVE VICTIME – TÉMOIN – AUTEUR

Votre enfant vous dit qu'il vit une situation d'intimidation ou de violence ou vous avez des doutes...

Votre enfant vous mentionne qu'il a été témoin d'une situation d'intimidation ou de violence...

Vous pensez que votre enfant fait vivre de l'intimidation à d'autres ou il vous en parle...

Quoi faire?

- Prenez connaissance des sites Internet suivants:
<http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/intimidation-et-violence-a-lecole/agir-contre-la-violence-et-lintimidation/>
<https://www.ligneparents.com/LigneParents>
<https://www.prevnet.ca/fr/intimidation/parents>
<https://educaloi.qc.ca/capsules/intimidation-et-la-violence-a-l-ecole/>
- Aidez votre enfant à signaler la situation à un adulte de l'école (direction adjointe, psychoéducateur ou T.E.S.).
- Entrez en contact avec le psychoéducateur, le technicien en éducation spécialisée ou la direction adjointe du niveau de votre enfant.

Si vous avez fait un signalement à l'école, vous devez vous attendre à ce qu'un intervenant communique avec vous pour :

- Vous informer que la situation est prise en charge et vous informer des interventions qui seront faites.
- Discuter des actions à venir selon l'évaluation faite de la situation par les intervenants et de votre rôle à jouer pour la suite des choses s'il y a lieu.

**PERSONNE
NE MÉRITE
DE SE FAIRE
INTIMIDER**